

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT

Par courrier en date du 04/03/2025 un opérateur économique a sollicité la commune de Deux-Grosnes en vue de l'implantation d'une ombrière photovoltaïque sur un parking propriété de la commune pour une durée de 30 ans. Le site concerné est le parking de la salle polyvalente de Fontalet, situé rue de Fontalet sur la commune déléguée de Monsols, sur la parcelle cadastrale 690135 AP0272.

Au total, l'opérateur propose de couvrir 1400 m² de terrains pour une puissance de 375 kWc. Pour ce faire, l'opérateur propose à la commune de signer une Convention d'Occupation Temporaire (ou COT).

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, avant la conclusion de la COT, la commune entend s'assurer, par le présent avis, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

En conséquence, les opérateurs économiques qui seraient intéressés par la délivrance d'une convention d'occupation équivalente leur permettant d'occuper le bien précité pour y mener un projet photovoltaïque similaire à celui pour lequel la commune a été sollicitée sont donc invitées à se manifester dans **un délai de 15 jours maximum** suivant la publication du présent avis :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@deux-grosnes.fr

Si des opérateurs économiques se sont manifestés dans ce délai, alors une sélection présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité suffisante sera organisée par la commune afin de départager les projets des candidats.

Deux-Grosnes, le 11 mars 2025



René Thévenon,
Maire de Deux-Grosnes